



MM les commerçants du
Cankouya Buganza

Ntunshungwa et
conjoint

Kanyarwanda
et conjoint

1023/01-14

Pi... chef du But-Buty.

En réponse à votre lettre
du 1/3/60 j'ai reçu de vous un
document qui m'a été remis.

1) j'ai déjà demandé moi-même plusieurs
fois, et il y a déjà longtemps, que le
service des impôts adresse ses bulletins
et ses lettres au moins en 2 langues
aux commerçants Kanyarwanda.

J'attire votre attention sur le fait
que les retards que vous prétendez dus
au fait qu'il est difficile de trouver
un traducteur ne sont pas toujours
inévitables à cette raison.

2) Ceux qui exercent le métier de
commerçant doivent payer l'impôt
personnel -

3) L'impôt est calculé parfaitement
par les commerçants dans tous les cas
il est difficile de connaître pour chacun
ses revenus exacts. Cet impôt est
proportionnel aux revenus estimés -
on le paie une fois par an - Je ne
vois pas quel est le montant impôt dont
vous parlez, à moins que vous ne
voudriez comme impôt la taxe
d'inscription au registre du commerce,
ce qui n'est pas le cas; on ne paie

cette taxe se une seule fois.

40/ des 500 fr que vous payez aux CAZ vont
une ~~part~~ location de parcelle dans un
centre de négoce. Les commerçants installés
sur collines (au dehors d'un rayon de
4 Km du centre de négoce) ou bien
s'installent sur leur propre terrain de bien
doivent louer ce terrain au propriétaire.

50/ Il ne faut pas dire que le gouvernement ne
combat pas ceux qui vont chercher des
étouffes en Uganda; pourquoi croyez vous
qu'il y ait une douane à Cyanika? Ceux
qui passent en grande sont sévèrement
punis s'ils sont attrapés.

60/ Pour l'activité des surveillants de marché,
Veuilly demande au chef de chefferie, dont
ils dépendent, d'exercer un contrôle plus
strict de leur travail.

77/ Quelles est la prestation prée à un AT
dont il a dit ne rien savoir?

~~80/ Quiconque peut acheter des marchandises~~
Les commerçants peuvent acheter des
marchandises au dehors du territoire de
Ruanda. Umudi mais doivent déclarer
les marchandises à l'entrée au poste de
douane.

Veuilly

AT

Ruhengeri



3532